



SciencesPo.

CERI  
CNRS



**Cycles de séminaires en coopération entre Sciences Po – CERI et EDF R&D**

**Equilibres et enjeux internationaux de l'énergie**

### **Séminaire 5**

**Les énergies renouvelables :  
Entre trajectoires politiques nationales et européenisation.  
Comparaison de l'Allemagne, du Danemark et de la France**

**Aurélien Evrard, Paris III / ICEE et Sciences Po / CEE**

**4 avril 2014**

**Synthèse<sup>1</sup>**

#### **Les trajectoires énergétiques nationales**

Alors que la France hésite encore sur sa transition énergétique, l'Allemagne entame une période de réforme et le Danemark maintient son cap de 100% d'énergies renouvelables (ENR) dans la production d'électricité d'ici 2050. Malgré ces différences, dans les trois pays le développement des ENR connaît quelques similitudes. Depuis les années 70-80, les énergies renouvelables représentent un thème conflictuel car deux modèles s'opposent : le « hard energy path » (approche par l'offre, économique, centralisée, fossile ou nucléaire) et le « soft energy path » (primauté accordée à la demande, décentralisé, reposant sur un mix comprenant des ENR). Les grands acteurs, après avoir été hostiles aux ENR, les ont finalement soutenues dès lors qu'ils ont pu assimiler la technologie à leur manière de concevoir la production d'électricité.

L'architecture institutionnelle des trois pays a par ailleurs constitué un cadre plus ou moins favorable au développement des ENR. Ainsi le poids du mouvement coopératif au Danemark a probablement favorisé l'implantation des ENR. Pourtant il est à relativiser à l'aune de la réorganisation du secteur à l'issue de la libéralisation qui a conduit à une conception centralisée de la production électrique. C'est le pouvoir politique par le biais du Parlement qui est intervenu pour fixer des objectifs de développement des ENR et pour introduire des instruments de soutien. Après une phase d'accélération des ENR jusqu'au début des années 2000, le changement de majorité et sa volonté de modifier les instruments de soutien créent une période d'incertitudes réglementaires qui bloque les projets. Finalement les enjeux industriels et de l'emploi ont conduit la nouvelle majorité sociale démocrate en 2011 à confirmer l'objet de 100% d'ENR pour 2050 à une très large majorité.

---

<sup>1</sup> Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité de son auteur.

L'Allemagne affiche une évolution différente. Son économie a longtemps reposé sur le charbon et le nucléaire. Ce sont des facteurs exogènes tels que Tchernobyl et le changement climatique – et plus récemment la catastrophe de Fukushima – qui ont contribué à l'évolution de la politique énergétique allemande. Dès 1991 une loi instaurant les tarifs d'achat pour les ENR est votée. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'une plainte des grands énergéticiens auprès de la Cour Européenne de Justice. Cette dernière a statué en faveur du maintien des tarifs d'achat. Puis, la coalition rouge-verte a décidé en 1998 de la sortie du nucléaire et introduit en 2000 la loi sur les énergies renouvelables (EEG) qui encadre les tarifs d'achat et la priorité d'injection dans le réseau. La majorité conservatrice a hérité de cette situation et l'accident nucléaire survenu au Japon en mars 2011 l'a poussée à accélérer le rythme de la sortie du nucléaire et du passage aux ENR. L'objectif fixé vise à atteindre 80% d'ENR d'ici 2050.

Quant à la France elle dépend principalement du nucléaire pour sa production électrique. A cette technologie sont attachées des représentations telles que le prestige technologique, l'indépendance nationale, un secteur monopolistique, une gestion technocratique et peu de débat public. Ce qui crée un contexte assez peu favorable au développement des ENR. Pourtant à partir des années 90 et sous l'impulsion de l'Ademe une ouverture contrôlée aux ENR est lancée. Le Grenelle de l'environnement et le Débat National sur la Transition Énergétique ont ensuite contribué à politiser la thématique. Néanmoins le développement des ENR continue à s'inscrire dans un processus chaotique et ambigu.

### **Quelle européanisation des politiques ENR ?**

L'européanisation est entendue comme un processus interactif. Une autre théorie, celle des usages de l'Europe, renvoie au mode d'appropriation par les acteurs qui utilisent « l'Europe » en fonction de leurs stratégies.

Jusqu'au milieu des années 90, l'UE soutient principalement les projets R&D. Puis elle consolide son rôle qui se situe au carrefour entre libéralisation des marchés et préoccupations environnementales. Ensuite les directives de 2001 (sur l'électricité) et de 2009 (sur les ENR) constituent des enjeux de conflits : quels objectifs l'UE doit-elle fixer ? Le 1<sup>er</sup> élément conflictuel concerne le type d'énergie : les objectifs doivent-ils être déterminés pour les énergies renouvelables ou pour l'énergie décarbonée ? Le second a trait au niveau des objectifs. Le troisième renvoie à l'aspect contraignant ou non de ces objectifs. Les discussions actuelles sur le nouveau paquet énergie visent un objectif contraignant pour l'UE à 27% mais pas pour le niveau national. Il y a également désaccord entre les Etats Membres sur le type d'instruments : le Danemark, l'Espagne ou l'Allemagne par exemple refusent l'harmonisation des instruments au motif qu'elle contribuerait à remplacer les tarifs d'achats par des certificats échangeables que ces pays rejettent. Mais au nom du droit à la concurrence l'Europe tend à défendre une approche en faveur des certificats. Aussi chaque acteur national va-t-il instrumentaliser différemment l'UE pour défendre ses propres objectifs et intérêts : l'Allemagne pour protéger les tarifs d'achats, la France pour souligner l'intérêt de l'énergie décarbonée par exemple.

Les trajectoires des politiques énergétiques oscillent ainsi entre spécificités nationales et cadre européen. Ce dernier est perçu soit comme une contrainte soit comme une ressource en fonction des configurations nationales.

## *Discussion*

- quel rôle de l'unification allemande dans la transformation du secteur électrique allemand ?
- l'arrêt de la cour justice européenne sur les tarifs d'achats a-t-il calmé le jeu ou a-t-il ré-ouvert le conflit entre concurrence et tarif garanti ?
- quel lien entre re-politisation de la question énergétique et dimension technologique dans ces évolutions ?
- les objectifs du Danemark à 2050 sont-ils tenables compte tenu des problèmes économiques ?
- quel rôle de l'interconnexion pour atteindre les objectifs ENR ?
- les pays travaillent-ils sur des solutions de stockage ?
- quel lien entre développement des ENR et libéralisation des marchés de l'énergie ?
- comment le coût de l'électricité lié aux ENR influence-t-il l'acceptabilité de cette politique ?
- comment expliquer que le processus européen soit contraignant pour l'UE mais pas pour ses Etats membres ? Ne fait-on pas face à davantage de résistances que de processus d'eupéanisation ?